



SNCF RESEAU

LNPCA Immeuble Atrium 10.4

10 Place de la Joliette

BP 85404

13567 MARSEILLE CEDEX 02

La Garde, 28 Décembre 2020

N/Réf : 076-2020/SGO/STE

CONTRIBUTION DE L'ASL AFUZI

AMÉNAGEMENT GARE DE LA PAULINE, PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL.

Madame, Monsieur,

Par ce courrier nous portons à votre connaissance notre contribution sur le projet de pôle d'échanges multimodal de La Pauline.

L'ASL AFUZI, association syndicale libre des propriétaires de la ZI Toulon-Est créée en 1975, compte sur son périmètre près de 610 entreprises, propriétaires et locataires et près de 10 000 salariés.

La ZI Toulon-Est est traversée par la RD67 qui génère de 22 000 véhicules côté La Farlède et de 30 000 sur l'av. de Draguignan, en limites du futur Projet.

Sur ce dernier point, il nous paraît indéniable de mener une réflexion approfondie et raisonnée.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIÉE
ISO 14001 :2015





Nous vous remercions de cette 2ème concertation publique qui montre l'envergure du projet et ses ambitions dont l'impact est considérable sur les années à venir en terme économique, social et environnemental de l'ensemble du territoire de l'Est de la Métropole et même au-delà.

Ce projet doit également répondre aux exigences des actions du PPA83 validé dernièrement en Préfecture par l'ensemble des acteurs impliqués du territoire et tenir compte également des ambitions du PLU de La Garde.

Ce projet est une formidable réponse aux problématiques actuelles de déplacement, de pollution et au développement raisonné des activités économiques, favorisant le maintien et le développement de l'emploi, dans un contexte vertueux et respectueux de l'environnement.

En préambule, nous souhaitons rappeler les éléments suivants :

- Les ZAE et ZI de la commune de La Garde représentent, toutes confondues, 75 % des salariés sur 21.17 % de la surface totale de la commune,
- L'Université doit être incluse dans le projet, ce sont des milliers d'étudiants, 1 centaine de personnel, usagers des zones et représentant un flux entrant conséquent
- Toutes sont déjà fortement congestionnées aux heures de pointe des bureaux et affluence des centres commerciaux à la limite de la paralysie des axes, augmentant les risques d'insécurité et les ralentissements des interventions
- Une des ambitions du PLU de La Garde est de favoriser la densification urbaine, avec l'objectif de 1400 logements prévus d'ici 2030, porteurs de personnes actives, donc nécessitant un moyen de transport, nous pouvons poser l'hypothèse donc de + 2000 véhicules injectés.
- la densité urbaine prévue dans le PLU de La Garde, qualifiée d'économe en énergie doit s'appuyer sur les modes alternatifs à la voiture (+75 % d'autosolisme pour les actifs, sondage IPFOS + Plan de mobilité inter-entreprises AFUZI) pour éviter de générer encore plus de trafic routier vers les ZAE et donc la consommation d'énergie,

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





- Le PPA 83 dans sa version finale prévoit la diminution des pollutions dues au transport terrestre dont la baisse les taux d'émission des N02 et des particules fines, émises à + 75 % par le transport routier,
- Il est donc urgent d'améliorer les dessertes, de développer les modes alternatifs (TC et modes doux) pour l'ensemble des usagers du territoire
- Concernant la RD 67 dont le rond-point de Décathlon :
 - o la RD67 qui traverse la ZI TOULON EST est l'axe secondaire métropolitain, reliant les communes de TPM mais également celles de la CCVG
 - o la RD67, est désignée axe de délestage de l'A57,
 - o la RD67, qui traverse la ZI TOULON EST, draine + 70 % des flux exogènes,
 - o l'axe routier Casto/CRS de la RD67, compte + 30 000 véhicules jour sur 350 m,

Compte tenu de tous ces paramètres, il est de la plus haute importance non seulement pour les projets actuels mais pour leurs implications futures que nos notre contribution en tant qu'acteur de terrain depuis La création de la ZI, fasse partie intégrante des choix qui vont devoir être faits.

Sur la base du nécessaire réaménagement des voies de la bifurcation de la Pauline, s'offre l'opportunité, en élargissant ce projet à une réflexion incluant tous les facteurs et fonctions connexes, de réaliser un pôle à la hauteur des ambitions avancées dans le PDU de TPM, des exigences environnementales, ainsi que de la révision du PPA83 validé le 15 décembre, notamment son ACTION 6.

| | | |
|---|--|---|
|  | Challenge Air n°6 : Densifier et améliorer les transports en commun |  THÉMATIQUE TRANSPORTS TERRESTRES |
| Action 6.1.b. Aménager les pôles d'échanges multimodaux et créer une nouvelle gare | | |

I – ENJEUX

A - Ouverture de la gare sur la zone industrielle, commerciale et universitaire.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





L'enjeu pour le périmètre immédiatement concerné est d'ouvrir la gare vers la zone industrielle, le campus universitaire et la zone commerciale Grand Var afin de faciliter leurs accès et interactions.

Sachant que l'emplacement sur lequel se pose ce projet est classé en ZI.

Le maître-mot est "développement" :

- des fonctionnalités ferroviaires certes,
- de la fonctionnalité de la ZI
- des inter-relations stratégiques avec le pôle commercial et culturel.

C'est dans ce schéma de complexe actif et non d'entités disloquées que le projet sera le plus constructif.

B - Développement et restructuration des liaisons et voies de transport.

Ceci entre dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité en modes actifs en voiture depuis l'échangeur de la Bastide Verte et de sa desserte en transports en commun par connexion aux lignes structurantes et/ou essentielles du réseau Mistral et aux lignes structurantes du réseau ZOU Challenge Air n°6, et par extension densifier et améliorer les transports en commun en provenance Vallée du Gapeau, d'Hyères et St-Tropez.

Mais nécessite aussi l'étude des liaisons piétonnes et cyclables insérées dans l'environnement routier et industriel.

Afin que le pôle d'échange multimodal de la Pauline prenne l'ampleur qui le rende efficace, il est indispensable de réaménager les accès.

C - Gestion du stationnement.

Noeud de raccordement de ce réseau de circulation, les parkings et leurs accès sont primordiaux et stratégiques :

- dédiés aux usagers de la gare, de quelques abords qu'ils viennent,
- adaptés au flux de fréquentation,
- en corrélation avec le périmètre d'accès.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





II - CONTRAINTES

Toutes constructives et indispensables que soient les opérations liées à ce projet, elles ne vont pas sans se heurter au contexte logistique actuel.

A - Voies de circulation et d'accès.

- capacité de flux de la RD92
- gestion des flux entrant et sortants avec A570/A57
- capacité d'absorption du flux des ronds-points de la zone : carrefours giratoires de Décathlon (donnant sur avenue de l'Europe, avenue de Draguignan, A57), de la Bastide Verte, de Castorama.
- partage de circulation avec les véhicules de chantier et poids lourds
- portions de voirie étroites ou privées (entrée du site de Fabemi)..

B - Sécurité et santé des piétons, cyclistes, usagers statiques de la gare.

- nécessité d'insertion de liaisons cyclables et piétonnes
- environnement polluant (poussière) de la cimenterie

C - Nécessité de préemption foncière.

- La seule zone exempte de préemption foncière est la bande de terrain située entre voie ferrée et RD92.
- Tout aménagement côté ZI implique une préemption sur les entreprises Fabemi/Cemex.

III - POINTS À PRENDRE EN COMPTE.

A - Emplacement des stationnements.

- Il ne semble pas concevable de ne pas permettre un stationnement côté RD92, compte tenu de la fréquentation de la gare par les usagers provenant de la périphérie Nord-Ouest, qui se verraient obligés à contourner la gare et grossir le flux de la ZI, le foncier étant de plus disponible à cet emplacement.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





- Il est indispensable de mettre à disposition un parking ouvert sur la ZI suffisamment grand pour que la fréquentation de la gare n'empiète pas sur les parkings des commerces alentours.
- il ne peut être envisagé un parking côtoyant une cimenterie, la quantité et la nature de la poussière générée étant une nuisance pour les véhicules comme les usagers.

B - Répartition de la circulation / Structuration.

- Il serait raisonnable dans une vision réaliste de la fréquentation de la ZI de dédier la circulation des transports en commun à une liaison par le rond-point de Castorama, afin de délester les autres ronds-points déjà saturés.
- Une liaison en modes doux (vélos, piétons) sur la RD98, avec l'Université et la Zac des Planquettes et donc une grande partie des logements de La Garde serait un complément judicieux au projet.
- La répartition des flux d'accès entre RD92 et ZI équilibrerait la circulation.

C - Prémption foncière.

- Afin de mettre en place un scénario efficace et durable, la prémption foncière est inévitable.
- Quitte à supprimer une partie de l'exploitation sur laquelle va s'ouvrir la gare, le bon sens serait de résoudre du même coup les risques d'incompatibilité entre le dégagement conséquent de poussière de la cimenterie et les usagers de la gare.

IV - CHOIX DE LA SOLUTION.

SCENARIO 1

- Ce scénario est une base mais ne constitue pas un projet complet, et ne permet pas d'extension ultérieure.
- Que comporte le terme de Gare routière ? Bâtiment abritant les voyageurs, stationnement des bus ?
- La notion de largeur "confortable" de voie de circulation est-elle liée à une réglementation ?
- L'insuffisance de stationnement et son absence côté ZI sont un risque de report de parking sur celui des grandes enseignes commerciales.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





- L'accès des TC par le rond-point Décathlon pose des problèmes de manœuvres des bus venant de Castorama, largeur nécessaire, croisement avec camions des sites industriels, trottoirs piétons.
- Les cheminements en modes doux sont risqués, inconfortables pour les usagers, peu pratiques, créés en pied du remblai ouest de la plateforme ferroviaire et le long de Cemex : environnement polluant inconfort visuel, pollution poussière, sécurité, éclairage, nettoyage régulier. Quid de la liaison piste cyclable et piétonnier avec Université sur RD 98 ? ZAC des Planquettes ? Traversée des cheminements piétonniers et bus entre les 2 sites Fabémi et Cemex : environnement pollué air et poussière (particules fines)
- L'avantage de l'absence de préemption foncière est au détriment de l'efficacité et la pérennité du projet.

SCENARIO 2

- Projet plus réaliste en terme d'usages, de dimensionnement, et d'accessibilité côté A570.
- La contrainte majeure est l'emprise partielle : quelles négociations possibles, en cours, avec le propriétaire, en terme de continuité d'activités, délai ?
- La question de la surface de stationnement se pose toujours, une étude a-t-elle été effectuée ? Le report de parking sur celui des grandes enseignes commerciales reste à craindre. Restent aussi le côtoiement avec l'entreprise Cemex et l'environnement (pollution, empoussièremement des usagers (particules fines), voitures, des structures d'accueil des transports).
- Saturation prévisible des voies d'accès : absence de parking sur RD 92 concentrant les flux voitures sur rond point de Décathlon, le barreau Castorama étant déjà très saturé aux heures de pointe, largeur des voies Becquerel et voie privée depuis le rond-point Décathlon, fort risque de congestion au niveau du rond-point Décathlon : flux bus et voitures + camions des activités industrielles.
- La piste modes doux vers la ZI est plus courte et plus « confortable » car ne longe pas la cimenterie
- Quid de la liaison piste cyclable et piétonnier avec Université sur RD 98 et vers Hyères ? et Zac des Planquettes ?

SCENARIO 3

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





- Le projet le plus pertinent et réaliste en termes de mixité des flux et d'accessibilité.
- Cette solution propose un périmètre plus cohérent en termes de préemption : totalité d'une parcelle et non amputation partielle.
- Jonction cohérente avec la rue Becquerel.
- Restent le flux des transports en commun dans le rond-point Décathlon : congestion et accessibilité, et le problème du dimensionnement des routes Becquerel et traversée.
- L'absence de parking côté RD92 occasionnerait une concentration des flux côté ZI.

Deux apports à ce projet le rendraient bénéfique : un parking en silo augmentant la capacité, un parking complémentaire côté RD92, une liaison dédiée aux transports en commun par le rond-point de Castorama.

Synthèse.

Circulation.

D'un point de vue strictement pratique, les scénarios envisageant d'utiliser le rond-point Décathlon, déjà très fortement encombré aux heures de pointe, bloquant l'avenue de l'Europe, l'avenue de Draguignan, l'accès à l'A57, semblent irréalistes en l'état, un rond-point totalement congestionné avec des bus réguliers nous paraît aller à l'encontre de l'objectif à atteindre.

Aucun projet n'envisage une liaison depuis le barreau Castorama, au niveau de ce rond-point, le délestage de la circulation des transports en commun semblant la seule voie d'intégration correcte dans cette partie de la ZI.

Le projet d'insertion de voie d'accès depuis le rond-point de la Bastide Verte présente un caractère accidentogène compte tenu des flux entrants et sortants de ce rond-point, avec le risque de reproduire la même problématique que le rondpoint Décathlon, dotés de 5 sorties dont 3 sont fortement rapprochés.

Ce projet ne tient pas compte de l'ouverture du barreau Décathlon et de la rue des Frères Lumière.

AFUZI - PÔLE D'ACTIVITES DE TOULON-EST

Association Syndicale libre – N° Siret 305 390 627 00019
1041 Av. de Draguignan - BP 10002 - 83087 TOULON CEDEX 9
Tel 04 94 08 81 81 - Fax 04 94 75 27 39 – info@afuzi.fr - www.afuzi.fr

L'AFUZI EST CERTIFIEE
ISO 14001 :2015





Accessibilité.

Pour faciliter l'accessibilité en bus et en voiture à la gare, les capacités du réseau ferroviaire devront être analysées à l'échelle du pôle Est afin de proposer des solutions efficaces (sites propres, bretelle d'accès à la gare,)

Car l'accessibilité des TC n'est pas encore à la hauteur du projet de TCSP.

Enfin, des cheminements piétons et cyclables sécurisés devront être aménagés vers le campus universitaire, la zone commerciale Grand Var et la zone industrielle. Des solutions innovantes pourront être étudiées pour faciliter les déplacements des voyageurs depuis la gare....

Or aucun des projets ne propose une liaison modes doux (vélos et piétons) réaliste compte tenu du trafic.

Stationnement.

Il convient de se pencher d'une manière réaliste sur les besoins en stationnement, 150 places étant trop peu, 200 certes un peu plus confortable. Un parking couvert avec stationnement en terrasse aurait pu augmenter le potentiel, mais est financièrement pénalisant.

Le risque de report de parking sur celui des grandes enseignes commerciales est certain dès lors que le parking sera payant. Il faut donc être exigeant pour œuvrer sur le report modal et mettre en place un parking relais avec un tarif couplé parking+train serait un complément de solution.

Environnement.

La cimenterie est un point pivot des choix à venir : la réglementation en termes de pollution, dans la perspective de son côtoiement avec la fréquentation publique ne suffit pas à valider un côtoiement avec les usagers de la gare, la situation concrète sur le terrain permet de s'en rendre compte....

Nous sommes surpris que ce point que nous avons relevé à plusieurs reprises ne semble pas avoir été étudié en amont. (Si cela était le cas, les scénarios 1 et 2 auraient été d'emblée exclus).



Questions en suspens.

Qui décide et sur quels critères du scénario qui sera retenu ?

Dans le cadre des prévisions de fréquentation de la gare par (a) les acteurs directs de la ZI, (b) les habitants des communes proches, quelle est la balance prévisible entre la baisse de fréquentation automobile au profit du train et l'augmentation du trafic dû à l'attrait de la gare pour les communes voisines ?

Concernant la fréquentation des véhicules sur les voies concernées, une étude a-t-elle été menée ? comptage puis modélisation.

Est-il prévu que les aménagements annexes et l'organisation des modalités de transport (TC, piste cyclable, parking aménagé, cheminement piétonnier etc.) soient opérationnels dès l'ouverture de la gare au public ?

Le problème des niveaux de terrain est-il relatif à une notion de ruissellements pouvant impacter les infrastructures elle-même ou environnantes ?

La contrainte commune et décisive est la préemption foncière. Quelles sont les démarches actuelles et les 1ers retours sur les éventuelles discussions entamées avec les acteurs concernés ?

Mieux vaut faire le tour préalable des entraves possibles à ce projet.

Il paraît important d'anticiper les éventuels blocages dans la mise en place de la solution qui sera retenue, trop souvent des chantiers étant commencés puis suspendus pour ce type de motifs.

Nous attirons l'attention sur le fait que si ce projet est source de porte-à-faux logistiques et pratiques, il se révélera inefficace et sera perçu comme une cause de gaspillages financiers, une



source de désordres dans les voies de circulation, limitant les ambitions dans son intégration au plan global, voire se posant comme contre-productif.

L'investissement chiffré à plus d'une centaine de millions d'euros, nécessite un projet raisonné pour les générations futures et ne peut se contenir à un emplâtre sur la situation actuelle.

Se contenter d'aménagements minimalistes serait non-abouti à tous points de vue.

Lors de la création de la ZI en 1975, les pouvoirs publics ont eu la présence d'esprit et la vision de valider la création d'une association sur place représentative des intérêts des activités installées et facilitant l'information des collectivités.

Nous ne pouvons que vous inviter à poursuivre cette démarche dont l'objectif seul et unique est de servir le territoire.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre contribution,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Serge TERNOIR

Président